



Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le 200027068-20150623-2015_06_079-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 23 JUIN 2015

2015-06-079 - 1/9

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 17 juin 2015

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Jean-Louis ARCARAZ
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Philippe BUISSON	Val DUCLOS		X	Jean-Philippe LE GAL
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND			
Hélène ESTRADE				Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY			
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE		X	Fabienne FONTENEAU	Patrick NIVET			
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Corinne VENAYRE
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET		X	Isabelle HARDY
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT			
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST		X	François-Didier BASSET*	David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL		X	Odile BONHOMME-TIBY	Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY			
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX		X	Philippe HEFTRE	Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Michelle LACOSTE
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE		X	Fabienne KRIER	Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER				Gérard MOULINIER			
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE				Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	35	12	
Catherine BERNADEAU				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			47

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES DELIBERATIONS DU BUREAU ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 2 JUIN 2015

En application de la délibération n°14.05.099 du 26 mai 2014, de la délibération n°14-11-181 du 28 novembre 2014 et de la délibération n°15.04.040 du 13 avril 2015 lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU DU 02 JUIN 2015

PETITE ENFANCE – ENFANCE

Délibération B-2015-018 : Convention d'objectif et de financement avec la CAF et la MSA - modification suite au changement de gestionnaire

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de financement 2015 ou tout document y afférent avec la CAF et la MSA qui ouvriront droit à une prestation de services.

Délibération B-2015-019 : Demande de subvention 2015 au Département de la Gironde pour le fonctionnement des relais d'assistantes maternelles (RAM)

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à :

- solliciter les subventions forfaitaires pour l'ensemble des RAM de La Cali auprès du Département de la Gironde,
- accepter la perception des subventions accordées.

Délibération B-2015-020 : Règlement des temps collectifs du RAM

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à :

- valider le principe et le contenu du règlement des activités collectives du RAM,
- diffuser et appliquer à l'ensemble des participants aux activités du RAM,
- collecter l'adhésion par les animatrices.

BUREAU DU 08 JUIN 2015

FINANCES

Délibération B-2015-021 : Régies de recettes et d'avances des aires d'accueil des gens du voyage de Libourne et de Coutras - avis sur la décharge de responsabilité et de remise gracieuse

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à :

- décharger de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur, pour le vol commis dans le cadre de la régie de l'aire d'accueil des gens du voyage de Coutras (à hauteur de 110 €)
- décharger de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur à hauteur de 3 146.96 € pour le vol commis dans le cadre de la régie de l'aire d'accueil des gens du voyage de Libourne ; un montant de 200 € est laissé à charge du régisseur (montant de l'encaisse déposé).

ACTION SOCIALES :

Délibération B-2015-022 : Création d'un règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation du service de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à :

- approuver le règlement intérieur du service communautaire de transport pour les personnes à mobilité réduite.

PETITE ENFANCE – ENFANCE

Délibération B-2015-023 : Règlements de fonctionnement des établissements d'accueil Petite enfance

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise le Président ou son représentant à :

- valider le règlement de fonctionnement de chaque établissement d'accueil ci-annexé afin de diffuser et de l'appliquer à l'ensemble des familles accueillies,
- collecter l'adhésion par les directrices des structures.

BUREAU DU 15 JUIN 2015

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

B-2015-024 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'AXE 5 DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER-FSE ET DU REGLEMENT D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE POUR L'INGENIERIE D'ELABORATION DE LA STRATGIE URBAINE INTEGREE DU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE DE COUTRAS

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt,
- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif au co-financement du projet de La Cali par l'Union Européenne ou tout autre partenaire dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

B-2015-025 : GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LIBOURNE AU TITRE DE L'ANNEE 2015 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter auprès de l'Etat représenté par Monsieur le Préfet une subvention pour la gestion de l'aire d'accueil à hauteur d'un montant prévisionnel de 78 189,65 €,
- percevoir les subventions accordées et versées par la Caisse d'Allocation Familiale,
- signer les conventions concernant cette opération avec l'Etat.

B-2015-026 : GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LIBOURNE : DEMANDE DE SUBVENTION 2015 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

A l'unanimité, le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde, la subvention à hauteur de 25 % des frais de fonctionnement prévisionnels soit 62 500 € pour l'aire d'accueil de Libourne, hors accompagnement social, (montant plafonné),
- percevoir la subvention accordée,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention concernant cette opération avec le Conseil Départemental de la Gironde.

RESSOURCES HUMAINES

B-2015-027 : MISE A DISPOSITION STATUTAIRE DUN AGENT DE LA VILLE DE LIBOURNE AUPRES DU SERVICE PETITE ENFANCE DE LA CALI

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la mise à disposition à 100% de l'agent de la Ville de Libourne ci-dessus désigné au profit de la Cali, du 15 juin 2015 au 31 décembre 2015 inclus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

JEUNESSE

B-2015-028 : CREATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUNES A LIBOURNE

A l'**unanimité**, le Bureau communautaire autorise Monsieur le président ou son représentant à approuver le règlement intérieur de l'Espace Jeunes à Libourne.

En application de la délibération n°14.04.005 du 8 avril 2014, lui donnant délégation de certaines attributions du Conseil, Monsieur le président a été amené, conformément à l'article L.521.1-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes, dont il informe le conseil communautaire :

Direction générale :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2015-AJ-073</u>	Convention de mise à disposition de locaux	Prêt de la salle des fêtes Sully située à Coutras pour l'organisation du Conseil communautaire de La Cali	COMMUNE DE COUTRAS	A titre gracieux	Du 02/06 au 03/06/2015
<u>2015-AJ-074</u>	Marché public n° 2014-18	Optimisation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	CABINET CAPHORNIER	<u>Coût forfaitaire :</u> 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC et par application d'un taux de rémunération de 6% sur les régularisations et économies obtenues ou réalisées pendant 24 mois	A compter du 27/02/2015
<u>2015-AJ-078</u>	Contrat de prestations de services	Gestion de la régie publicitaire du magazine de La Cali	SARL EVIDENCE EDITIONS	<u>Coût :</u> 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC	Du 15/03 au 30/07/2015
<u>2015-AJ-088</u>	Avenant n°3 du marché public n°2013-09-1	Assurance : Flotte automobile et risques annexes Régularisation des cotisations 2014	SMACL	<u>Coût :</u> 1 842,31 € TTC	Le 19/05/2015
<u>2015-AJ-089</u>	Marché public n°2015-17	Fibres optiques noires mises à disposition pour le raccordement de deux sites (siège de La Cali situé 21 avenue Foch et antenne 13 rue Waldeck Rousseau à Libourne) Maintenance incluse	SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE	<u>Coût :</u> 25 010 € HT, soit 30 012 € TTC <u>Coût annuel de la maintenance :</u> 896 € HT, soit 1.075,20 € TTC	11 ans à compter du 02/06/2015

Envoyé en préfecture le 26/06/2015

Reçu en préfecture le 26/06/2015

Affiché le



ID : 033-200027068-20150623-2015_06_079-DE

Aménagement de l'espace communautaire – habitat :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2015-AJ-n°087</u>	Avenant n°3 du marché public n° 2013-16	Mission de mise en oeuvre de guichet unique et de suivi d'animation pour un programme d'Intérêt Général (PIG) Réajustement des objectifs fixés à l'opérateur pour la 2 ^{ème} année	ECO ENERGIE SERVICE	Plus-value : 7 676,20 € HT, soit 9 211,44 € TTC	A compter du 04/06/2015

Action sociale communautaire :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2015-AJ-082</u>	Marché public n°2014-34-1	Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage et d'un terrain familial situés à Coutras Lot 1 VRD – Terrassements généraux	COLAS SUD-OUEST	Coût : 592 161 € HT, soit 710 593,20 € TTC	A compter du 09/06/2015
<u>2015-AJ-083</u>	Marché public n°2014-34-2	Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage et d'un terrain familial situés à Coutras Lot 2- Bâtiments et traditionnels	SARL GIRARD	Coût : 454 372,67 € HT, soit 545 247,20 € TTC	A compter du 09/06/2015
<u>2015-AJ-084</u>	Marché public n°2014-34-5	Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage et d'un terrain familial situés à Coutras Lot 5 -Espaces verts	COTTIERE ESPACE VERT	Coût : 58 220 € HT, soit 69 864 € TTC	A compter du 09/06/2015

Petite enfance, enfance, et jeunesse :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2015-AJ-068</u>	Contrat de prestations de services	Stage de danse hip hop et de Battle Hip Hop dans le cadre de la semaine de la jeunesse	ASSOCIATION ACTA EST FABULA	Coût : 2 050 € exonérés de TVA	Du 20 au 24/04/2015

<u>2015-AJ-069</u>	Avenant n°3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage	Travaux de construction d'un équipement à vocation municipale et communautaire sur la commune d'Abzac Réajustement du montant du marché suite à la prise en compte des résultats des marchés de travaux et de leurs évolutions	COMMUNE D'ABZAC	Néant	2015-06-079 - 719 Le 16/04/2015
<u>2015-AJ-070</u>	Avenant n°1 du marché public n°2014-19	Travaux de construction d'un équipement à vocation municipale et communautaire sur la commune d'Abzac Lot 6 – Plâtrerie Reprise de plâtrerie	S2PS	Plus-value : 110 € HT, soit 132 € TTC Part de La Cali : 67,32 € TTC	A compter du 15/05/2015
<u>2015-AJ-071</u>	Avenant n°1 du marché public n°2014-19	Travaux de construction d'un équipement à vocation municipale et communautaire sur la commune d'Abzac Lot 1 - Gros œuvre Reprise de la structure du club house et création d'une ouverture supplémentaire	SODECO	Plus-value : 2 217 € HT, soit 2 660,40 € TTC Part de La Cali : 1 356,80 € TTC	A compter du 15/05/2015
<u>2015-AJ- n°072</u>	Avenant n°1 du marché public n°2014-19	Travaux de construction d'un équipement à vocation municipale et communautaire sur la commune d'Abzac Lot 5 : Menuiseries extérieures Châssis fixe supplémentaire	SOPEIM	Plus-value : 858 € HT, soit 1 029,60 € TTC Part de La Cali : 526 € TTC	A compter du 15/05/2015
<u>2015-AJ- n°076</u>	Contrat de prestations de services	Achat d'électricité au tarif jaune pour l'espace jeunes situé à Libourne	EDF	Coût annuel : 1 800 € HT soit 2 167,20 € TTC	A compter du 20/05/2015
<u>2015-AJ- n°079</u>	Contrat de prestations de services	Séjour au futuroscope pour 5 adultes et 48 enfants du PRIJ ¹ situé à Coutras	FUTUROSCOPE	Coût : 826,67 € HT soit 992 € TTC	Le 30/07/2015

¹ Point rencontre information jeunes

<u>2015-AJ- n°080</u>	Avenant n°1 du marché public n° 2014-22-3	Travaux de l'espace jeunes situé à Libourne Lot 3 "Isolation thermique extérieure / enduits" suppression de la fourmiture et application de l'enduit monocouche sur la face intérieure des locaux de stockage et chauffage	TETRA ISOLATION SAS	Moins-value: 1 470 € HT, soit 1 764 € TTC	2015-06-079 - 819 A compter du 28/05/2015
<u>2015-AJ- n°081</u>	Avenant n°1 du marché public n°2014-22-5	Travaux de construction de l'Espace Jeunes situé à Libourne Lot 5 "Plâtrerie" barrière coupe-feu et réalisation d'un coffre pour les poteaux local technique / salle d'expression	SEGONZAC	Plus-value: 751,73 € HT soit 902,08 € TTC	A compter du 28/05/2015
<u>2015-AJ- n°085</u>	Marché public n°2014-22-2	Travaux de construction de l'Espace jeunes situé à Libourne Lot 10 : sonorisation et vidéo	SARL LAURENT FRAPIER ENTREPRISE	Coût: 31 804,44 € HT, soit 38 165,33 € TTC	A compter du 27/05/2015
<u>2015-AJ- n°086</u>	Avenant n°2 du marché public n° 2014-22-1	Travaux de l'espace jeunes situé à Libourne Lot 1-Terrassement /VRD/Gros œuvre Pose d'un mât porte-drapeau	SARL GIRARD	Plus-value: 1 502,80 € HT, soit 1 803,36 € TTC	A compter du 05/06/2015

Culture et sport :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
<u>2015-AJ- n°077</u>	Marché public n°2014-38	Etude comparative des montages juridiques d'un projet de centre aquatique communautaire et prospective financière	ESPELIA SAS	Coût : 17 275 € HT, soit 20 730 € TTC	A compter du 04/02/2015

Marchés publics et affaires juridiques :

Numéro de l'acte juridique	Type d'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Durée de l'acte juridique / date
2015-AJ- n°075	Convention de mise à disposition de locaux	Prêt de la salle des fêtes Sully située à Coutras pour l'organisation de la manifestation relatives aux achats-éco-responsables	COMMUNE DE COUTRAS	A titre gracieux	Du 27 au 28/05/2015

Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire copie tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Philippe BUISSON, conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.